



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de Juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme FABRE Nathalie, M. VIDAL Vincent, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène, Mme Juliette OLIVIER et Mme Emmanuelle MARTIN.

Absent excusé : M. ROSE Hermand.

Procuration : M. ROSE Hermand a donné procuration à M. DURAND Jean Roger.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Huguette ANJOLRAS.

OBJET : N° 2024 - 031 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AUTORISEES PAR LA LOI (ART.L.2122-22 DU CGCT) :

La commune n'usera pas de son droit de préemption lors de la vente à :

- Madame MARTINS Megan, domiciliée à PLASCASSIER 06130, au N° 92 du chemin de Masseboeuf, par Maître HUMBERT MIGLIORE, notaire à Aubenas, du lot 6 dans le volume 8 et du lot 8 dans le volume 2 de la parcelle cadastrée D 368, place Paul Mercier, appartenant à la SCI BARAKKA, domiciliée à LEVALLOIS PERRET 92 300.
- Monsieur CHANU Pascal, domicilié à AUBENAS 07200, au N° 6 chemin du bosquet, quartier St Pierre, par Maître DIDIER Marie, notaire à Aubenas, des parcelles cadastrées B 2670, 2672 et 2668 au quartier le Ginestet, appartenant à Monsieur DERINCK Damien, domicilié à LA BASTIDE SUR BESORGUES 07600.
- Monsieur COOK Gary et Madame MORRELL Ines, domiciliés à NORWOOD (Australie), par Maître MASSENET Florian, notaire à Villeneuve de Berg de la parcelle cadastrée D 531, rue Jean Jaurès, appartenant à Monsieur ROGER Etienne et Madame MICHEL Lisiane, domiciliés à FREJUS 83 600.

Au terme d'une consultation menée par le cabinet d'architecture « DOMINGUEZ » à Largentière, en vue de passer un marché pour des travaux dans le bâtiment « ex casino », il a été décidé de conclure un marché avec :

- o La SARL GFD, 25 avenue du Vinobre à St Sernin 07200 pour la démolition cloison sèche et faux plafond pour un montant de 14 927,34€ HT soit 17 912,80€ TTC
- o La SAS BSE07, quartier Les Brunissards 07200 AILHON pour la partie électricité pour un montant de 12 249,00€ HT soit 14 698,80€ TTC
- o L'EURL BOYER Jean François, 785 route des Lombards à VINEZAC 07110 pour la partie plomberie sanitaire pour un montant de 7 043,00€ HT soit 8 451,60€ TTC
- o La SAS CHOLVY, 430 Chemin des Traverses à LACHAPELLE SOUS AUBENAS 07200 pour la partie carrelage et faïence pour un montant de 6 142,92€ HT soit 7 371,50€ TTC

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents: 18
 Nombre de votants: 19
 Pour : 19
 Contre : 00
 Abstention : 00
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 10 Juin 2024,
 Le Maire,

Huguette ANJOLRAS



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.